

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, [cliquez ici](#)



Replay du webinaire | Solde de la taxe d'apprentissage : les nouveautés 2025

Madame, Monsieur,

Suite au webinaire « Solde de la taxe d'apprentissage : les nouveautés 2025 » organisé le 26 juin 2025 par la Caisse des Dépôts, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, **nous avons le plaisir de mettre à votre disposition le replay de cette présentation sur le site SOLTéA.**

J'accède au replay

Le support de présentation diffusé à cette occasion est également mis à disposition via [l'article dédié](#).

Les questions les plus fréquentes, reçues au cours de ce webinaire, font l'objet d'un traitement dans la Foire Aux Questions (FAQ) disponible via la [rubrique « Aide »](#).

Bon visionnage et à très bientôt,

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/protection-donnees-personnelles-taxe-apprentissage>